



AVIS PUBLIC

CONVOCAATION À UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

5 JUIN 2023 à 17h

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors des séances ordinaires tenues les 3 avril et 1^{er} mai 2023, le conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades a adopté le:

PREMIER PROJET - RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 121-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 121 AFIN D'EFFECTUER CERTAINES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES (Résolution 2023-04-274)

PREMIER PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 123 (Résolution 2023-05-304)

PREMIER PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 124 (Résolution 2023-05-305)

PREMIER PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 125 RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE ET SON ANNEXE INTITULÉE « LA CHARTE DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS » QUI FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT RÈGLEMENT (Résolution 2023-05-306)

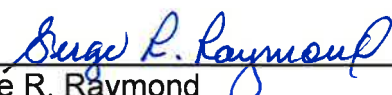
Conformément au processus de modification à la réglementation en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, la population de la Municipalité de Pointe-des-Cascades est conviée à une assemblée publique de consultation le **5 juin 2023 à 17h** au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement nommé ci-dessus et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

À la suite de l'assemblée publique de consultation, le conseil pourra adopter les règlements.

Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau de l'hôtel de ville localisé au 105 chemin du fleuve, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12h et sur le site internet www.pointe-des-cascades.com.

DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 8 mai 2023.

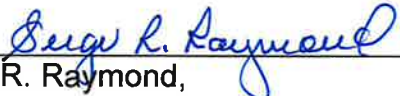

Serge R. Raymond
Directeur général et greffier-trésorier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Serge R. Raymond, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 8 mai 2023 entre 14 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 mai 2023.



Serge R. Raymond,
Directeur général et greffier-trésorier